



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Politique française de lutte

contre le harcèlement entre élèves



**Journée internationale contre la violence
et le harcèlement à l'école,
y compris le cyberharcèlement
5 novembre 2020**

Sommaire

Introduction Jean-Michel Blanquer	3
Les chiffres clés de l'éducation nationale	4
1 Le contexte	6
La prévalence du harcèlement entre élèves en France	6
Des phénomènes préoccupants	6
Un cadre juridique renforcé	8
Un engagement politique fort et constant	8
2 La stratégie française de lutte contre le harcèlement entre élèves	10
Axe 1 : sensibiliser	10
Axe 2 : prévenir	11
Axe 3 : former	12
Axe 4 : prendre en charge	14
3 Un plan NAH consolidé	15
Le déploiement des 10 nouvelles mesures	15
Le comité d'experts	15
Un programme NAH pour les écoles et les collèges	17

Introduction



La lutte contre le harcèlement entre élèves nous concerne tous. Personne ne doit se sentir isolé : élèves, professeurs, familles, citoyens... nous avons tous un rôle à jouer pour faire reculer ce fléau social, qui mine le quotidien des élèves et le climat dans les établissements. Cette année, la nouvelle campagne Non au harcèlement

vise à sensibiliser les élèves dès le plus jeune âge, car c'est à l'école primaire que l'on commence à acquérir les valeurs civiques qui fondent notre vivre ensemble. Depuis plusieurs années, grâce à la mobilisation de tous, les cas de harcèlement sont plus rapidement identifiés et le nombre de victimes est en baisse à l'école. En 2019, nous avons encore renforcé notre action, avec dix nouvelles mesures, dont l'expérimentation d'un programme Non au harcèlement qui sera généralisé dans toutes les académies en 2021.

Aujourd'hui, une vigilance absolue est nécessaire pour répondre aux phénomènes de cyberharcèlement qui se développent sur les réseaux sociaux.

Pour cela, une action internationale est indispensable. Les pays membres du G7 ont donc décidé de s'unir avec la France pour faire du 5 novembre 2020, la première « Journée internationale contre la violence et le harcèlement en milieu scolaire, y compris le cyberharcèlement », dans le cadre d'une conférence internationale organisée en partenariat avec l'Unesco.

Les travaux préparatoires à cette conférence, notamment ceux du comité scientifique français présidé par le Dr Nicole Catheline, ont permis d'identifier des leviers de réponse aux formes les plus récentes du phénomène. Face au cyberharcèlement, beaucoup reste à faire pour améliorer nos politiques publiques et rendre plus responsables les acteurs du numérique.

C'est à travers des actions concertées et mondiales que nous ferons reculer durablement le harcèlement, sous toutes ses formes, et que nous bâtirons une société sereine qui fait du respect d'autrui sa valeur cardinale.

Ensemble, disons Non au harcèlement.

Jean-Michel Blanquer

Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports

Les chiffres clés de l'éducation nationale



Les élèves

12 352 200

écoliers, collégiens et lycéens
en France métropolitaine et Drom,
public et privé⁽¹⁾

6 653 200 élèves
du premier degré

5 699 000 élèves
du second degré

dont **3 432 900** collégiens
et **2 266 100** lycéens
(dont **645 900** lycéens professionnels)

361 200 élèves en situation
de handicap scolarisés
en milieu ordinaire⁽²⁾



Les enseignants

866 500

agents de l'éducation nationale enseignant
à des élèves des premier et second degrés⁽²⁾



Les établissements
scolaires

61 510

écoles et établissements du second
degré publics et privés⁽²⁾

dont **52 246** écoles et établissements
du second degré publics

50 130 écoles

7 230 collèges

4 150 lycées et Erea*

dont **2 320** lycées qui accueillent
des lycéens professionnels

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

L'encadrement des élèves⁽²⁾



Premier degré public et privé

24 élèves par classe
nombre moyen d'élèves en pré-élémentaire

22,1 élèves par classe
nombre moyen d'élèves en élémentaire

Second degré public et privé

25,6 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations en collège⁽³⁾

18,3 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations professionnelles en lycée

29,7 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations générales et technologiques en lycée

Les diplômes⁽⁴⁾

90,5 %

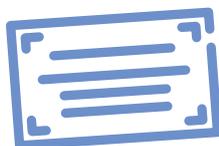
Taux de réussite au **diplôme national du brevet (DNB)**

95,7 %

Taux de réussite au **baccalauréat**

86,6 %

Proportion de bacheliers
dans une génération (hors Mayotte)



La dépense moyenne par élève et par an⁽⁵⁾

6 820
euros par élève
du premier degré

8 780
euros par collégien

11 090
euros par lycéen
général et technologique

12 810
euros par lycéen
professionnel

(1) Prévision rentrée 2020 - (2) Rentrée 2019 - (3) Hors Segpa
(4) Session 2020, données provisoires - (5) Année civile 2018, données provisoires

1. Le contexte

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a placé la lutte contre le harcèlement scolaire en tête de ses priorités en conduisant une politique publique volontariste et ambitieuse de lutte contre toutes les formes de harcèlement. Depuis l'organisation des Assises nationales sur le harcèlement à l'École (le 2 et 3 mai 2011, à Paris), et dans la continuité des États généraux de la sécurité à l'École d'avril 2010, la France met en œuvre une véritable politique publique de lutte et de prévention contre toutes les formes de harcèlement organisée autour de **quatre axes : sensibiliser, prévenir, former et prendre en charge.**

Cet engagement est inscrit dans la loi Pour une École de la confiance qui fait de la lutte contre le harcèlement un principe de droit à l'éducation. La volonté d'éradiquer ce phénomène, qui touche chaque année un peu plus de 5 % de la population scolaire, a été réaffirmée à plusieurs occasions par le ministre, mais également soutenue par Brigitte Macron. La complexité des phénomènes de harcèlement en ligne nous conduit à proposer des solutions renouvelées car l'école doit être avant tout un lieu de confiance, de respect d'autrui et de bien-être.

L'action du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a été organisée de telle sorte qu'un plan d'action national se décline avec l'organisation d'un certain nombre d'actions opérationnelles et de la manière la plus uniforme sur tout le territoire.

La prévalence du harcèlement entre élèves en France¹

→ En primaire, le harcèlement touche 12 % des élèves, dont 5 % de manière sévère à très sévère².

→ Au collège, 5,6 % d'élèves, au lieu de 7 % en 2015, âgés de 11 à 15 ans, déclarent un nombre d'atteintes pouvant s'apparenter à du harcèlement³.

→ Au lycée, le harcèlement touche 4,1 % des 15-18 ans dont 1,4 % de manière sévère à très sévère⁴.

Des phénomènes préoccupants

Les cyberviolences

Dans le monde, nous savons que des millions de filles et de garçons, de plus en plus jeunes, sont exposés aux phénomènes de harcèlement entre élèves. Ces violences ont pris une nouvelle ampleur ces dernières années, notamment en raison des mauvais usages numériques. La cyberviolence ne peut plus être déconnectée des violences subies dans le cadre scolaire puisqu'elle se propage très souvent par la diffusion entre pairs. De plus, la sphère numérique augmente les risques d'une banalisation des faits de sexisme ordinaire, qui exposent davantage les filles.

1 - Ces chiffres sont issus d'enquêtes de climat scolaire et de victimation : ces enquêtes reposent sur une méthode validée scientifiquement, qui permet, sans questionner directement sur le phénomène, d'évaluer sa prévalence grâce au croisement des réponses à de multiples questions.

2 - « À l'école des enfants heureux... enfin presque », enquête réalisée par l'Observatoire international de la violence à l'école pour l'Unicef France, mars 2011.

3 - Source : MEN-Depp, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens 2017, 2013 et 2011. Réf. : note d'information, n° 17.30. © Depp.

4 - Source : MENJ-Depp, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens 2018.

En France, 25 %⁵ des collégiens déclarent avoir connu au moins une atteinte via les nouvelles technologies ; les attaques portent le plus souvent sur l'origine, la religion, la tenue vestimentaire ou encore l'apparence physique. Pour 7 % des collégiens, le nombre d'atteintes déclaré peut s'apparenter à du cyberharcèlement.

Les conséquences des cyberviolences sur les adolescents, et plus particulièrement le partage de contenu intime et leur diffusion (le *sexting* non consenti), constituent une préoccupation majeure, en particulier chez les filles de 12-15 ans⁶.

Au lycée, le nombre de victimes de vidéos, photos, rumeurs humiliantes sur Internet est passé de 4,1 % à 9,9 %, dont davantage de filles⁷.

Le harcèlement en primaire

Il est nécessaire de s'adresser à des très jeunes enfants dès la confrontation aux exigences de la vie en collectivité, et donc, dès les premières années de scolarité. Le constat, dressé à partir des témoignages recueillis, des animations de réseaux et des observations scientifiques, montre que ces phénomènes de harcèlement émergent très souvent dès le plus jeune âge avec une tendance à l'enkystement aux conséquences multiples, amplifiée par les réseaux sociaux :

- développement de troubles anxiodépressifs

5 - Source : MEN-Depp, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens 2017, 2013 et 2011. Réf. : note d'information, n° 17.30. © Depp.

6 - Étude coordonnée par le Centre Hubertine Auclert et réalisée par l'Observatoire universitaire international d'éducation et prévention (OUIEP) de l'université Paris Est Créteil, auprès de 1 200 élèves franciliens. « Cybersexisme chez les adolescent.e.s (12-15 ans) - Étude sociologique dans les établissements franciliens de la 5^e à la 2^{de} ».

7 - Source : MENJ-Depp, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens 2018.

chez les petits enfants causant, dans les cas les plus graves, des ruptures scolaires ;

- rapport violent à l'institution ;
- répercussions à plus long terme sur la vie scolaire au collège.

L'analyse des données, provenant de différentes sources de mesure du climat scolaire et des échanges avec les réseaux et les associations, montre une hausse du volume de signalement et de traitement des situations dans le 1^{er} degré.

85 814 sollicitations du 3020, 2 487 appels sont traités avec transmission (c'est-à-dire signalement aux 335 référents via l'application stop harcèlement). 49,1 % de ces signalements concernent le 1^{er} degré en 2019 (49,6 en 2018).

NOMBRE D'APPELS À LA LIGNE DE SOUTIEN 3020* - CHIFFRES 2019

21 980
appels traités

85 814
sollicitations

30 à 40 min/appels
en moyenne

+23,5%
d'appels traités

+75%
des appels proviennent
des parents

*service et appel gratuit

Un cadre juridique renforcé

→ Création d'un délit de harcèlement applicable au cadre scolaire (4 août 2014), y compris quand les comportements ou propos n'ont pas causé chez la victime une interruption temporaire de travail (ITT), avec des circonstances aggravantes si utilisation d'un service de communication au public en ligne (article 222-33-2-2 du Code pénal).

→ De nouveaux articles au Code pénal prennent en compte la montée en puissance des méfaits du cyberharcèlement et permettent de protéger du *revenge porn* ainsi que des raids numériques (226-2-1 du Code pénal et 222-33 du Code pénal).

→ Article 5 de la loi Pour une École de la confiance : « Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »

Un engagement politique fort et constant

Pour mieux structurer l'action publique le ministère a lancé un plan d'action marqué par 10 nouvelles mesures en 2019.

La mesure 10 du plan Non au harcèlement (NAH), avec l'organisation de cette conférence internationale et le lancement de « la première Journée internationale contre la violence et le harcèlement en milieu scolaire, y compris le cyber harcèlement », vise également à tenir compte de la dimension mondiale des phénomènes de harcèlement en ligne ou hors ligne.

10 NOUVELLES MESURES POUR LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES



Mesure effective

INSCRIRE dans le Code de l'éducation le droit des enfants à suivre une scolarité sans harcèlement



Mesure effective

AIDER les écoles et les établissements via un réseau départemental d'intervention en cas de situation de harcèlement complexe



Expérimentation en cours

PROPOSER un programme anti-harcèlement clé en main aux écoles et aux collègues

- + Équipe ressource formée à la prise en charge des situations de harcèlement
- + 10 h d'apprentissages par an pour les élèves des cycles 2, 3 et 4
- + Mallettes pédagogiques pour les enseignants et les élèves ambassadeurs
- + Kit d'information à distribuer aux parents d'élèves
- = Label NonAuHarcèlement



Mesure effective

S'APPUYER sur un comité d'experts national contre le harcèlement pour enrichir les contenus diffusés aux personnels, aux élèves et aux familles



À venir

CRÉER une plateforme nationale pour identifier les intervenants à contacter dans le cadre d'actions de prévention (associations, etc.)



CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

Mesure effective

MESURER la qualité du climat scolaire, en incluant explicitement le harcèlement, dans l'évaluation des établissements



Mesure effective

INSTITUER dès le CP un prix Non au harcèlement
LANCER une campagne de communication pour les élèves du 1^{er} degré



En cours

FORMER l'ensemble des acteurs à la prévention du harcèlement



Mesure effective

ORGANISER en France une conférence internationale

PRENDRE l'initiative d'une convention internationale d'engagement des pays contre le harcèlement entre élèves



Mesure effective

ÉTENDRE les horaires de la plateforme Net écoute dédiée au cyberharcèlement

0800 200 000

2. La stratégie française de lutte contre le harcèlement entre élèves

Axe 1 : sensibiliser

Sensibiliser pour mobiliser les personnels, les élèves, les familles, les partenaires et plus largement la société civile

La Journée nationale dédiée de lutte contre toutes les formes de harcèlement inscrite à l'agenda scolaire est l'occasion d'expliciter

les moyens d'actions et de sensibiliser les membres de la communauté éducative dans le cadre d'actions de prévention.

« Le harcèlement, pour l'arrêter, il faut en parler », slogan du clip national 2017, la promotion publique via les campagnes nationales du ministère participe à la prise de conscience générale de notre société. Il faut donc en parler !

Les moyens de communication mis en place sont nombreux :

- un site Internet, centre de ressources NAH et une page Facebook à destination des professionnels et du grand public ;
- des campagnes thématiques annuelles ;
- une veille et des opérations de sensibilisation assurées par les équipes de la délégation à la communication du ministère ;
- un partenariat fort avec les médias ;
- des personnalités publiques engagées au sein du « pool citoyen NAH » (footballeurs et footballeuses de l'équipe de France, Julia Vignali du groupe M6 ou youtubers).



ZOOM SUR LA JOURNÉE NATIONALE NAH DU 5 NOVEMBRE 2020

La Journée nationale de mobilisation contre le harcèlement à l'école, le premier jeudi qui suit les vacances d'automne, devenue journée mondiale⁸, invite les écoles et les établissements à s'engager dans des actions de sensibilisation et d'information. Cette journée est l'occasion de présenter le clip de campagne autour d'une problématique ciblée et le dossier pédagogique afférent⁹.

8 - La Journée internationale contre la violence et le harcèlement en milieu scolaire, y compris le cyberharcèlement, a été adoptée lors de la 40^e session de la Conférence générale de l'Unesco en novembre 2019, suite à sa proposition à la 207^e session du Conseil exécutif de l'Unesco en octobre, par la France, le Mexique et le Maroc.

9 - Une campagne annuelle thématique est lancée chaque année lors de journée nationale. Retrouvez les dernières campagnes sur le site NAH www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/communication/

Axe 2 : prévenir

Prévenir avec une cohérence des actions et des solutions renouvelées

→ Des enquêtes locales de climat scolaire servent d'outils de pilotage aux équipes d'encadrement pour mesurer les violences en milieu scolaire et mieux prévenir le harcèlement entre pairs et les cyberviolences. Elles permettent, à partir d'un questionnaire élaboré par des chercheurs, de mesurer le ressenti des acteurs dans l'école, le collège ou le lycée et d'objectiver les faits.

→ Un concours national NAH, distinguant des outils de sensibilisation conçus par les élèves et les personnels, constitue un puissant vecteur de sensibilisation et un pilier fondamental au niveau local pour prévenir et lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement. Il offre aux équipes de terrain les moyens de débattre en classe avec leurs élèves sur ces sujets dans le cadre des séquences pédagogiques.

→ Une banque de ressources évolutives, un site NAH www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources avec des fiches-conseils décrivant les démarches à entreprendre pour signaler les situations, des séquences pédagogiques et des outils de sensibilisation adaptés aux différents cycles d'enseignement.

→ Un plan de prévention dédié dans chaque école et collège (cf. programme clé en main p. 18).

ZOOM SUR LE CONCOURS NAH

Le concours NAH¹⁰ est un des axes forts de la politique publique conduite par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Chaque réalisation doit être le fruit d'un travail collectif et être adossée à une fiche pédagogique, présentant la démarche suivie pour sa création, et d'une fiche présentant le plan de prévention du harcèlement que les structures participantes déploient dans l'établissement pour agir à long terme dans un cadre global d'amélioration du climat scolaire. 45 968 élèves et 2 587 personnels ont présenté, lors de la précédente édition, près de 1 500 productions remarquables.

10 - www.education.gouv.fr/prix-non-au-harcelement-edition-2020-305092

Axe 3 : former

Former pour repérer très tôt et casser le processus de harcèlement et de cyberharcèlement

- La constitution d'une équipe ressources dans chaque collège et circonscription d'école, pilotée et concertée en direction des individus impliqués : les victimes et leurs familles, les témoins, les auteurs, la classe concernée et l'établissement.
- La proposition d'un module universel de formation dispensé au sein des instituts supérieurs de formation des personnels. L'harmonisation des pratiques chez tous les adultes en lien direct avec les enfants.
- La généralisation de la formation des ambassadeurs lycéens et collégiens contre le harcèlement et le cyberharcèlement. À leur tour, ils deviennent acteurs de la prévention en contribuant à former leurs camarades dans leur lycée et les établissements environnants. La sensibilisation aux phénomènes de harcèlement, par la transmission des valeurs de respect et de tolérance, va permettre aux élèves d'adopter les bonnes postures consistant à se positionner aux côtés de l'élève-victime, à alerter les adultes pour se mettre sous leur protection¹¹.

11 - Consultation 2018-2019 des référents harcèlement : 10 000 ambassadeurs actifs.

ZOOM SUR LES AMBASSADEURS COLLÉGIENS

La mobilisation d'élèves volontaires, appelés « ambassadeurs contre le harcèlement », a des résultats significatifs, puisqu'ils forment leurs pairs et initient des actions de prévention auprès de leurs camarades ou d'autres élèves des collèges et écoles alentours.

La désignation de référents adultes à ce projet conditionne la réussite et la pérennité du dispositif.

Une formation est dispensée aux élèves et aux adultes investis dans ce projet¹².

12 - www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/ambassadeur/

TOUS AMBASSADEURS CONTRE LE HARCÈLEMENT !

Tous les élèves volontaires peuvent devenir ambassadeurs contre le harcèlement et s'engager dans des actions de prévention.



POUR ROMPRE LA LOI DU SILENCE



- **SENSIBILISER** les élèves
- **REPÉRER** les signes du harcèlement
- **CONVAINCRE** les victimes d'en parler

POUR AGIR EN ÉQUIPE



- **SE FORMER** à la question du harcèlement entre élèves
- **COOPÉRER** avec les élèves élus au CVC ou CVL
- **ASSOCIER** les adultes

POUR SUSCITER LA MOBILISATION DE TOUS



- **ORGANISER** des actions de prévention
- **PARTICIPER** au concours Non au harcèlement (NAH)
- **CRÉER** une affiche, un slogan, un hashtag, etc.

QUI CONTACTER POUR DEVENIR AMBASSADEUR ?

- ✓ Professeur principal
- ✓ CPE
- ✓ Chef d'établissement

NON AU HARCÈLEMENT

Axe 4 : prendre en charge

Prendre en charge les situations dès les premières manifestations des signes de harcèlement

→ Deux lignes nationales de soutien : le 3020, numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles, des victimes et le 0800 200 000 (cyberviolences) avec des procédures de signalement exclusives et accélérées des comportements et contenus indésirables observés sur ces réseaux de communication, notamment constitutifs de cyberharcèlement.

→ 335 référents harcèlement au niveau académique et départemental supervisent et coordonnent, sur site dans les cas les plus complexes, les actions pour résoudre les situations de harcèlement signalées, grâce à la plateforme du 3020 via une application numérique sécurisée. Ils mettent en œuvre le plan d'action académique NAH.

→ Des équipes ressources dans chaque collège et circonscription d'écoles, formées aux méthodes spécifiques, activent le protocole de prise en charge (cf . Programme clé en main, p. 18).

→ Une cellule NAH au sein du ministère met en œuvre et coordonne les actions de la politique publique.

ZOOM SUR LES RÉFÉRENTS HARCÈLEMENT ¹³

Les 335 référents harcèlement (2 par académie, 3 par département) sont répartis sur tout le territoire pour sensibiliser, accompagner et former. Ils supervisent et coordonnent les actions pour résoudre les situations de harcèlement signalées grâce la plateforme du 3020, à la ligne académique dédiée, aux courriers et demandes effectuées par les familles.

Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr/lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-289530

13 - www.eduscol.education.fr/cid151455/le-harcelement-entre-eleves.html

3. Un plan NAH consolidé

Le déploiement des 10 nouvelles mesures

Consacrer le droit des élèves à suivre une scolarité sans harcèlement

Selon l'article 5 de la loi Pour une École de la confiance : « Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. » Cette disposition donne une assise légale aux nombreuses actions de prévention menées par le ministère et vise à mobiliser l'ensemble de la communauté éducative contre le harcèlement entre élèves.

Doter les écoles et les EPLE d'un plan de prévention de lutte contre le harcèlement entre élèves

Un programme inédit à destination des écoles et des établissements scolaires pour les élèves, les équipes éducatives et les familles est mis en place dans six académies pilotes avant d'être généralisé à la rentrée 2021.

Accompagner les écoles et les établissements scolaires confrontés à des situations complexes

Un réseau départemental d'intervention aidera à l'analyse des situations complexes, au dialogue partagé, à l'émergence des pistes de travail, et apportera une expertise sur la prise en charge des situations de harcèlement.

Mettre à la disposition des écoles et des établissements scolaires un large éventail de matériels pédagogiques

Un comité d'experts national, groupe pluricatégories, spécialiste des questions de harcèlement, est associé aux travaux coordonnés par la mission harcèlement du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Le comité d'experts NAH

Officiellement introduit par le ministre, lors de la mise en place du nouveau plan des 10 mesures de lutte contre le harcèlement entre élèves le 3 juin 2019, ce comité national d'experts est composé de spécialistes sur la question du harcèlement et d'acteurs de terrain. Il apporte son concours, tout au long de l'année, pour nourrir la réflexion aux côtés des équipes du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et enrichir ainsi les contenus diffusés aux personnels, aux élèves et aux familles. Il est chargé d'analyser le retour d'expériences des six académies et proposera les mesures d'ajustement nécessaires avant la généralisation du programme.

Contribution française aux travaux de la conférence internationale de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement

Trois membres du comité d'experts ont participé activement aux travaux du comité scientifique international, coordonné conjointement par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et l'Unesco et chargé de proposer des recommandations et des pratiques prometteuses.



Présidence

Nicole
Catheline,
pédopsychiatre



Jean-Pierre Bellon,
professeur
de philosophie



Sylvie Condette,
maître de confé-
rences, sciences
de l'éducation,
université de Lille 3

Mot de la présidente

« Le harcèlement entre pairs n'est certes pas un phénomène nouveau mais petit à petit tous les pays prennent conscience de la gravité de ses conséquences parfois la vie durant lorsque les enfants n'ont pas été aidés. La France a franchi ce pas dès 2011 et n'a cessé depuis de mettre en place des dispositifs pour faire face à ces situations hélas d'une grande banalité entre jeunes. L'arrivée des réseaux sociaux a encore complexifié un phénomène déjà difficile à repérer et c'est désormais toute la société civile qui doit lutter contre ce phénomène en incluant non seulement l'école mais également les temps de loisirs et tous les lieux réels ou virtuels fréquentés par les enfants. La violence s'apprend de bonne heure. La lutte contre le harcèlement constitue un investissement pour l'avenir d'une société que chacun souhaite fraternelle, respectueuse de sa liberté et de celle d'autrui, et donnant les mêmes chances à tous pour un développement personnel sans heurt. Il n'y a pas d'un côté la violence des enfants, mineure pour certains et de l'autre celle des adultes qui serait, elle, beaucoup plus sérieuse. Prévenir toutes formes de violence dès l'enfance aura sans conteste un effet sur la société de demain. Éduquer les enfants dès leur plus jeune âge à percevoir et à gérer ses émotions devant une situation qui les dérange ou les inquiète, les faire réfléchir aux phénomènes de groupe, sont plus que jamais nécessaires dans un monde où l'individualisme tend à devenir la norme. La France s'est inscrit depuis bientôt dix ans dans cette lutte et ne cessera pas de le faire. »

3 recommandations opérationnelles formulées pour la conférence internationale

- Actualiser la définition du harcèlement pour un meilleur traitement des situations.
- Adapter les réponses éducatives aux évolutions récentes, en particulier en matière de cyberharcèlement.
- Renforcer l'action collective des adultes au cœur de l'établissement dans le processus de prise en charge des situations de harcèlement.

Un programme **NON AU HARCÈLEMENT** clé en main pour les écoles et les collèges

Écoles et collèges

Une communauté engagée

- **Équipe ressource formée à la prise en charge des situations de harcèlement :** enseignants, psyEN, infirmiers, CPE, etc.
- **Des parents sensibilisés** aux signes du harcèlement
- **Élèves ambassadeurs**



Des actions

- **10 h d'apprentissages par an** consacrées à la question du harcèlement pour les élèves de cycles 2, 3 et 4
- **Protocole de prise en charge** des cas de harcèlement
- **Réunions annuelles de sensibilisation** des parents et des personnels
- **Participation à la Journée Non au harcèlement**
- **Participation au concours Non au harcèlement**



Des outils

- **Kit de communication** (affiches, flyers, etc.)
- **Guide à distribuer aux parents d'élèves** (fiches conseil, numéros d'appel, etc.)
- **Enquête de climat scolaire** avant et après la mise en place du programme
- **Label NonAu Harcèlement**



Ministère

- conception et suivi du programme

Conseil de l'évaluation de l'École

- définition d'indicateurs

Comité d'experts

- contribution aux contenus diffusés

Rectorat

- 2 référents harcèlement :
 - formation des équipes
 - formation des élèves ambassadeurs
 - enquêtes locales de climat scolaire

DSDEN

- 3 référents harcèlement : suivi du traitement des cas de harcèlement

Réseau départemental d'intervention sur site

- équipes mobiles de sécurité, conseillers techniques de service social, référents harcèlement : gestion des situations complexes

Signalements des familles

- **Harcèlement à l'école** **3020**
en cas de fait avéré, déclenchement de l'application Stop harcèlement
- **Cyberharcèlement** **0 800 200 000**
suppression des commentaires en moins de 2 heures

NON AU HARCÈLEMENT



**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

NON AU HARCÈLEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr – #NonAuHarcelement

3020

Service & appel
gratuits *

* Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 20h
et le samedi de 9h à 18h

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE